

### MATERIEL

<b>SALLE :</b>	Une salle de 20 à 24 aires de jeu règlementaires ou deux salles proches regroupant de 20 à 24 aires de jeu ( <b>selon directives du JA principal</b> )
<b>TABLES :</b>	20 à 24 Tables de même couleur 20 à 24 Filets + rechanges
<b>ARBITRAGE :</b>	<b>20 à 24</b> Marqueurs en bon état 20 à 24 Tables d'arbitrage 40 à 48 corbeilles 20 à 24 chaises pour Arbitres Tables et chaises pour juge arbitrage
<b>SEPARATIONS :</b>	350 mètres de séparations 40 à 48 chaises pour conseillers
<b>DIVERS :</b>	SONORISATION Obligatoire et prises électriques pour Table JA PANNEAU d'affichage ECLAIRAGE 500 Lux préconisé sans faux jours

### HUMAIN et FINANCIER

<b>ARBITRAGE :</b>	Aucun arbitre pris en charge par la Ligue, les joueurs s'auto-arbitreront. 1 JA2 principal + 1 JA2 (spidman) + 1 JA2 ou autre pour gérer les plaquettes (+ 1 JA2 si 2 salles) nommés et pris en charge par ligue. <b>Prestations :</b> 50 € / journée JA principal, 30€ par adjoint + panier repas. Les repas des JA devront être facturés à prix coûtant pour une valeur maximum de 8 € et pour une qualité et quantité justifiée <b>Une indemnité liée au montage/démontage de 8 € par table sera versée à l'organisateur par la Ligue</b> <b>Aucun remboursement de la Ligue pour frais administratifs (Téléphone, timbres, feuilles de matchs, photocopies, divers...).</b> <b>Le JA principal devra gérer la facture d'organisation, joindre les NDF de la table des juges arbitres, le tout à envoyer à la Ligue pour remboursements.</b>
--------------------	--

**BUFFET-BUVETTE :** La ou les salles doivent impérativement être pourvues de buffets – buvettes Suffisamment approvisionnés à un prix raisonnable.

**OBLIGATIONS :** **Gestion de la compétition obligatoirement sur SPIDD, les remontées de fichiers seront impérativement réalisées dans les deux jours suivants l'épreuve.**

### **REMBOURSEMENT LIGUE :**

**Seules les notes de frais remplies fournies par la ligue seront traitées. La feuille d'émargement signée des juges arbitres et adjoints est exigée. Le dossier financier et le rapport du JA sont à retourner dans le mois suivant la compétition pour un remboursement effectif.**